

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N°14.476

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs d'entrées
à la Patinoire de ROYAN
= ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- de fixer le tarif d'entrée à la Patinoire de ROYAN pour le CCAS, comme suit :

Groupes

Ø Entrées CCAS (ticket)	2,50 €
-------------------------	--------

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – fonction 4145 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 18 décembre 2014

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 janvier 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO